



Réforme du TCEM : nouvelle répartition des internes entre CHU et CH

La Réforme du Troisième Cycle des Etudes Médicales (TCEM), qui a notamment modifié les maquettes de formation de ce cycle, a pris effet durant l'année universitaire 2017-2018. Depuis, son entrée en vigueur a entraîné des changements dans la répartition des internes entre CHU et CH.

C'est ce que révèle une étude présentée par Armelle Drexler, responsable des affaires médicales aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) à l'occasion de la Paris Healthcare Week qui s'est tenue il y a quelques semaines.

On observe « *un mouvement très net* » de « *recentrage* » vers les CHU parmi les internes de première année, qui sont donc en phase socle du TCEM (phase 1). Ainsi, 35 % d'entre eux effectuaient leur stage en CHU en novembre 2016, alors qu'ils étaient 40 % un an plus tard et 41 % en mai dernier. A l'inverse, une « *forte baisse* » de la proportion des internes de première année a été observée dans les CH : ils étaient 56 % à y effectuer leur stage en mai 2017, ils sont 45 % en novembre 2017 et ils ne sont plus que 40 % en mai de cette année.

Pour les internes de deuxième année qui ont commencé leur phase d'approfondissement (phase 2) en novembre dernier, le manque de recul ne permet pas de juger des conséquences de la réforme. « *Pour autant, on observe une stabilité de leur proportion en CHU, voire une diminution* », indique Armelle Drexler. En mai 2018, les internes de deuxième année étaient 44 % dans les CHU, contre 42 % un an plus tard. En revanche, leur proportion a augmenté dans les

CH avec « 37 % d'internes de deuxième année en mai 2018 contre 41 % en mai 2019 ».

Un autre fait marquant que révèle cette étude concerne les internes en médecine générale et « l'explosion des stages ambulatoires » : 31 % effectuaient ce type de stage en mai 2017, un an plus tard, ils sont 37 %. Cela s'explique notamment par la maquette de médecine générale qui a rendu obligatoire le Stage Autonome en Soins Primaires Ambulatoires Supervisé (SASPAS). Les internes de médecine générale doivent donc dorénavant effectuer deux semestres en ambulatoire, un au début et un en fin de cursus.